



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

Vos Réf : DGA

DUST/PM/CP/DR/ET/LBF/NS/LG/MB N°2022-09-139800

Affaire suivie : Séverine BELLON

Mail : severine.bellon@ampmetropole.fr

Nos Réf : 01/05/12/2022

Objet : **Modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence**

.

Madame La Directrice,

Par courrier en date du 14 novembre 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence.

La commune de Salon-de-Provence est incluse dans les aires géographiques des AOC « Brousse du Rove », « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Huile d'Olive d'Aix-en-Provence » et « Huile d'Olive de Provence », « Foin de Crau », « Taureau de Camargue ». Elle est également incluse dans les aires géographiques des IGP « Agneau de Sisteron », « Pays des Bouches-du-Rhône », « Miel de Provence », « Thym de Provence » et « Méditerranée ».

Après étude de ce projet arrêté de modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Pour La Directrice par Intérim de l'INAO
et par délégation Emmanuel ESTOUR

Copie DDTM 13